

Tuntange, le 26 novembre 2021

## AVIS AU PUBLIC

### URBANISME

en matière de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Il est certifié par la présente que la **modification du plan d'aménagement particulier «OBEN DEM DORF» à Brouch N° 17987 / 89C, élaboré par le bureau d'architecture «Pact s.à.r.l.» de Grevenmacher pour le compte des propriétaires des lots 7, 13, 14, 15, 17, 18 et 19**, a été approuvée par le conseil communal dans sa séance du 18 novembre 2021.

Le dossier relatif à la présente décision est à disposition du public pour inspection au secrétariat communal, avec prise de rendez-vous au préalable, pendant les heures d'ouverture de l'administration.

Le projet est également publié sous forme électronique sur le site internet de la commune ([www.helperknapp.lu](http://www.helperknapp.lu) – Actualités). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Cette décision sortira ses effets trois jours après sa publication.

Le collège des bourgmestre et échevins,  
le bourgmestre, le secrétaire,  
CONRAD Frank

